



VB/cf - Div n° 6173\_01

Paris, le 24 janvier 2025

## **PROGRAMME DE VEILLE 2025 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE SUR LES SOCIÉTÉS DU SBF 120**

### **ALERTE N° 2 CONCERNANT ATOS SE**

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables de l'exercice des droits de vote dans les sociétés de gestion et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

*L'AFG, qui vient de publier la version 2025 de ses « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise dans le cadre de son programme de veille. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.*



## **ATOS SE**

**DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 31 JANVIER 2025**

### **RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG**

- **RESOLUTION 27 : Politique de rémunération**

#### **Analyse**

La politique de rémunération du PDG intègre des actions gratuites dont les critères de performance ne répondant pas à l'exigence d'une durée d'au moins 3 ans comme le recommande l'AFG.



## **Référence**

### **Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2025 : II-C 4-2**

*Il est souhaitable que l'octroi d'actions gratuites soit lié à la réalisation de conditions de performance sur une longue durée (au moins 3 ans, de préférence 5 ans).*

*Les résolutions destinées à autoriser l'attribution d'actions gratuites à des salariés et/ou mandataires sociaux doivent intégrer des critères de performance explicites sur la base desquels seront attribuées lesdites actions afin que l'actionnaire puisse apprécier leur potentiel dilutif en conséquence.*

*Ces critères pourront être mentionnés dans la résolution ou dans les documents mis à disposition des actionnaires en vue de l'assemblée générale.*

#### ▪ **RESOLUTION 39 : Attribution d'actions gratuites**

## **Analyse**

Résolution autorisant l'attribution d'actions gratuites à hauteur de 11,3 % du capital.

Il est à noter que la résolution prévoit sans distinction que les bénéficiaires des actions gratuites peuvent être des salariés et des mandataires sociaux sans que les actionnaires soient en mesure d'apprécier la proportion des actions gratuites susceptible d'être allouée à chacun de ces groupes de bénéficiaires contrairement à ce préconise l'AFG.

De plus les critères de performance ne répondent pas à l'exigence d'une durée d'au moins 3 ans comme le recommande l'AFG.

## **Référence**

### **Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2025 : II-C 4-2**

*L'AFG est favorable à ce que soient séparées les résolutions concernant les attributions destinées aux mandataires sociaux de celles qui seraient destinées aux salariés.*

*Il est souhaitable que l'octroi d'actions gratuites soit lié à la réalisation de conditions de performance sur une longue durée (au moins 3 ans, de préférence 5 ans).*

*Les résolutions destinées à autoriser l'attribution d'actions gratuites à des salariés et/ou mandataires sociaux doivent intégrer des critères de performance explicites sur la base desquels seront attribuées lesdites actions afin que l'actionnaire puisse apprécier leur potentiel dilutif en conséquence.*

*Ces critères pourront être mentionnés dans la résolution ou dans les documents mis à disposition des actionnaires en vue de l'assemblée générale.*



## GOVERNANCE

### 1. Composition du conseil d'ATOS SE

Le conseil d'administration d'ATOS SE comportera, à l'issue de l'assemblée générale, 75 % de membres libres d'intérêts hors représentants au conseil des salariés, en conformité avec les recommandations de l'AFG (dans l'hypothèse où les résolutions correspondantes seraient acceptées).

Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Nombre mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
<input checked="" type="checkbox"/>	Philippe Salle	PDG	Non libre d'intérêts	100%	M	59	FR	Nouveau	2026	1	1			
	Laurent Collet- Billon	Vice -président	Libre d'intérêts	100%	M	74	FR	1	2026	0	2	M	M	
	Elisabeth Tinkham	Administratrice référente.	Libre d'intérêts	100%	F	63	US	2	2025	0	1		P	
	Farès Louis	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	100%	M	62	FR	5	2026	0	1			
<input checked="" type="checkbox"/>	Hildegard Müller		Non libre d'intérêts	94,74%	F	57	DE	Nouveau	2027	0	3			
<input checked="" type="checkbox"/>	Sujatha Chandrasekar an		Libre d'intérêts	100%	F	57	US	Nouveau	2027	0	3		M	
<input checked="" type="checkbox"/>	Joanna Dziubak		Libre d'intérêts	84%	F	52	UK	Nouveau	2027	0	1			
<input checked="" type="checkbox"/>	Françoise Mercadal- Delasalles		Libre d'intérêts	100%	F	62	FR	Nouveau	2025	0	3			M
<input checked="" type="checkbox"/>	Jean-Jacques Morin		Libre d'intérêts	Nouveau	M	64	FR	Nouveau	2025	1	1	P		

### 2. Spécificités

- Forme juridique de SE.
- La société fournit peu d'éléments sur les attributions du vice-Président.



Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.



Jérôme ABISSET

